

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 MARS 2018

LN/CJ n° 2018/08

Objet de la délibération :

Avance de trésorerie de
50 000 € au Syndicat
Intercommunal de la Chevalerie

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 21

Pouvoirs: 03

Votants : 24

Date de la convocation :
13/03/2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Etaient présents :

RAMOND Françoise, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, GUITARD Régine, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick.

Excusés :

POISSONNIER Philippe
DUCOUTUMANY Franck, pouvoir à M. GAUTIER
HAMARD Roland, pouvoir à B. ESTAMPE
STECK Robert, pouvoir à I. MARCHAND

Absents : CASANOVA Paulette - PHILIPPE Didier, BEAUFORT Amaud, CHERGUI Cendrine

Secrétaire de séance : Lydie QUAGLIARELLA

VU les besoins de trésorerie du Syndicat Intercommunal de la Chevalerie pour faire face à ses dépenses courantes,

CONSIDERANT la nécessité d'avancer la somme de 50 000 € au Syndicat

CONSIDERANT que cette somme sera déduite de la participation financière 2018,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ACCEPTE le versement de la somme de 50 000 € au Syndicat Intercommunal de la Chevalerie.

FAIT ET DELIBERE A Epernon, 19 mars 2018

Le Maire,



F. Ramond
F. RAMOND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20180319-D2018_03_08b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2018
Publication : 23/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

